

## PRET DE MANUELS ANNEE 2023/24

Les lycées n'ont pas vocation à fournir les manuels scolaires, c'est pourquoi notre association propose à chaque lycéen le prêt de livres scolaires

En échange d'une :

<b>ADHESION COOP 2023/24 POUR LOCATION MANUELS</b>	<b>55,00€</b> dont 25€ de caution
<b>CAUTION pour le prêt des livres (non encaissée)</b>	150,00€

La caution de 150€ est restituée fin juin, chaque année **si tous les livres sont rendus.**  
La caution de 25€ par an est restituée à la fin de la scolarité de l'élève dans l'établissement **(au plus tard aux vacances de la Toussaint après son départ) si les consignes ci-dessous sont respectées.**

Le lycéen est responsable de sa collection reçue en l'état en septembre.

Tous les manuels utilisés ou non, sont à couvrir, **dès la rentrée** avec du plastique solide transparent réparés et couvertures à changer si nécessaire.

**NB** : 5€ de pénalités par livre rendu non correctement couvert.  
Le manuel est à rembourser en cas de détérioration ou de perte.

**En fin d'année si les dates de retour indiquées ne sont pas respectées, 10€ de pénalités sont déduits.**  
En cas d'empêchement, le lycéen contacte impérativement **la coopérative** pour obtenir un nouveau créneau.  
Ce service de prêt existe grâce au respect du matériel. Merci de votre compréhension

**Contactez-nous sans hésiter pour toute information ou demande particulière, difficultés de paiements, pas de chèquiers... Des solutions sont proposées.**

Le bureau